

OFFICE DE LA RESISTANCE

1<sup>re</sup> Section  
COMMISSIONS

DOSSIER N° III/I4I4I

(mère)  
Madame Vve. NOISET, E. née  
LEJEUNE Jacobine  
rue de Tilleur, 212  
St Nicolas (Liège)

## ATTESTATION

La qualité de Résistant Armé est reconnue à titre  
posthume à Monsieur NOISET Riger, Augustin, Joseph

né à St. NICOLAS, le 13.7.22  
LIEGE I  
par la Commission de contrôle de .....  
en date du 23.II.49, en application des arti-  
cles 1 et 5 de l'arrêté-loi du 19 septembre 1945 établissant le  
Statut de la Résistance Armée.

Monsieur NOISET Roger, Augustin, Joseph,  
P.A.  
était affilié au groupement .....

Le temps passé dans la Résistance est de 9 mois soit  
du I.IO.42 au I6.6.43 arrondi au mois  
supérieur. A Bruxelles, le 14.I.50.

POUR LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE,  
Le Colonel DE RIDDER,  
Chef de l'Office de la Résistance,

ATTESTATION POUR : 1° Ayant-droit;  
2° Groupement;  
3° O. C. M.;  
4° D. G. P. M./III D.;  
5° D. G. P. M.;  
6° .....

### AVIS IMPORTANT.

Il est recommandé au titulaire de la présente attestation de ne pas s'en dessaisir.  
En aucun cas il n'en sera délivré de duplicata. Le cas échéant, il lui appartient d'en  
établir des copies à faire certifier conformes éventuellement par l'administration commu-  
nale de sa résidence.

MINISTÈRE  
DE LA DÉFENSE NATIONALE  
MINISTERIE  
VAN LANDSVERDEDIGING

OFFICE DE LA RESISTANCE  
VAN DEN WEERSTAND  
DIENST

N° d'ordre : III/1414  
Volgnummer :

*At de cii  
licent  
de sal.  
twee in combat 16-6-43*

PROPOSÉ le :  
pour  
Ord. Nat. Croix Guerre  
Méd. Rés. Méd. Comm.  
Vol. Guerre Méd. Evacué

Com. Cont. : Liège  
Date : 7.9.48

Groupelement de résistance : Armée Belge des Partisans  
Weerstandsgroepering :

NOM (en capitales) : NOIZET  
NAAM (in drukletters) :

Prénoms : Roger  
Voornamen :

Domicile : St Nicolas rue St Nicolas 116  
Adres : Rue de la Résistance 40  
St Nicolas 212  
Liège

Lieu et date de naissance : St Nicolas 13/7/1922  
Geboorteplaats en datum :

Nationalité : Belge  
Nationaliteit :

Etat civil : cel  
Burgerlijke stand :

N° de la carte d'identité : 202142  
N° der eenzelvigheidskaart :

Grade et position militaire : commandant aux PA  
Graad en militaire stand :

Profession et position civile : mineur - albatre  
Beroep en burgerlijk ambt :

Avants droit éventuels en cas de décès :  
Eerlijke rechthebbenden in geval van overlijden :

Date d'entrée dans la résistance : Juin 1942  
Datum van toetreding tot den Weerstand :

Date(s) d'entrée(s) dans le (ou les) groupelement(s) : 19.10.42  
Datum(s) van toetreding tot de groepering(en) :

Détention éventuelle dans les camps et prisons (dates) : mort au combat capturé par Gestapo  
Gebeurlijke gevangenschap in kampen en gevangenissen (datums) :

16/6/43

N° de la carte du groupelement (si possible) :  
N° der lidkaart (indien mogelijk) :

Par qui avez-vous été affilié au groupelement ? Marcel Depraet  
Door wie is U aangeworven in de groepering :

Lieu de votre principale activité : L.I.E.G.E.  
Streek van uw belangrijkste activiteit :

Activité à contresigner par le chef du groupement, avec appréciation :  
Activiteit door den Groepoverste mede te ondertekenen, met beoordeeling :

la bottege du 14 octobre contre occupant des sites  
facilitation et transport armes

*[Signature]*

Certificat sincere et veritable

Marc ed. Boepelt

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE :  
Signature de l'intéressé,  
l'ayant-droit  
x. of de Saint

ECHT EN WAARACHTIG VERKLAARD :  
Handteekening van belanghebbende,

Déclaration du Commandement National : J'affirme après contrôle :  
Verklaring van het Nationaal Commando : Ik bevestig, na onderzoek :

1° Que les attestations ci-jointes émanent (n'émanent pas) (1) de membres chargés effectivement du recrutement et de  
1° Dat bijgevoegde attesten uitgaan (niet uitgaan) (1) van leden effectief belast met de aanwerving en de aansluiting bij  
l'affiliation au groupement;  
de groepeerings;

2° Que .....  
2° Dat .....

était (n'était pas) (1) affilié au groupement ..... avant le 4 juin 1944  
deel uitmaakte (geen deel uitmaakte) (1) van de groepeerings ..... v

et qu'il est (n'est pas) (1) demeuré effectivement à ma disposition jusqu'à la libération (ou jusqu'au .....  
4 Juni 1944, en dat hij (niet) (1) ter mijner beschikking is gebleven tot bij de bevrijding (of tot

....., pour les motifs suivants) :  
„ uit hoofde van volgende redenen) :

Sceau du groupement  
—  
Zegel der groepeerings

Le Commandement National,  
Het Nationaal Commando.

REMARQUE IMPORTANTE.  
BELANGRIJKE OPMERKING.

Joindre un certificat d'identité de bonnes conduite, vie et mœurs, portant extrait des condamnations encourues, et un certificat  
Bij te voegen : een bewijs van goed gedrag en zeden, de opgelopen straffen vermeldend, en een bewijs van burgertrouw, af te  
de civisme, à délivrer par l'Administration Communale.  
leveren door het Gemeentebestuur.

(1) Biffer la mention inutile. — Het onnoodige doorhalen.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE  
Service de liquidation  
de  
L'Armée Belge des Partisans  
36<sup>n</sup> avenue Milcamps, 36,  
Bruxelles

Bruxelles, le 10/5 1948



Eff. 14141.

*Liège le 16.6.1943*  
*art. 80 cc*

*Saint-Nicolas  
(Liège)*

Monsieur le Bourgmestre,

*Transmis à Jemeppe Meuse  
pour disposition  
L.S.  
11.8.48.*

Afin de nous permettre d'introduire une proposition de distinction honorifique à titre posthume en faveur du nommé:

*Roger*  
anciennement domicilié dans votre commune, rue  
*de Villeux St.* nous vous saurions gré de nous faire parvenir un extrait de l'acte de décès de l'intéressé.

Cette pièce officielle devrait si possible faire état de la date de naissance du bénéficiaire et des noms et adresse de son ayant droit légal.

Nous vous remercions d'avance de votre bonne obligeance et vous prions de croire, Monsieur le Bourgmestre, en nos sentiments les meilleurs.



*acte 57  
de 1945*

*la mère (voir extrait de l'acte)*

Le Chef Liquidateur.

*Adam*  
R. ADAM

Citation proposée par le Chef du Groupement de la Résistance Armée :

Membre de l'ARMÉE BELGE DES PARTISANS actif et courageux, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées avec un maximum de succès. Il transporte des armes, munitions et des explosifs partout, tant ainsi la réalisation d'une série d'actions très importantes, dirigées contre la machine de guerre ennemie. en annexe: acte de décès. Il fournit des armes à l'Organisation. Tué au combat le 16 juin 1943, par la Gestapo, à Liège.

A Bruxelles le 13.7.1942

Roger  
Le Chef du Groupement de la Résistance Armée : St Nicolas, Liège, le 13.7.1942

Belge

Lieutenant

Commandant de Compagnie

octobre 1942

inexistant sous l'occupation

Vu et approuvé

A

Le Chef de l'Office de la Résistance Armée :

Secrétaire de l'Office de la Résistance Armée :

français :

En tête :

Le jeune, Jacobine, Marie, à St Nicolas/Liège, rue de Till  
212

Membre de l'ARMÉE BELGE DES PARTISANS depuis octobre 1942, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées sans se soucier des dangers auxquels il s'expose en accomplissant toutes les tâches qui lui sont dévolues. Diffusion de la presse clandestine, récolte de fonds pour le soutien des frères de nos Camarades déjà tombés, transport d'armes et de dynamite. Il participe à de nombreux sabotages dans la région de Liège. fourniture et transport d'armes.

Tué au combat, par la Gestapo, le 16 juin 1943, à Liège.

Citation proposée par le Chef du Groupement de la Résistance Armée:

Membre de l'ARMÉE BELGE DES PARTISANS actif et courageux, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées avec un maximum de succès.

Il transporte des armes, munitions et des explosifs permettant ainsi la réalisation d'une série d'actions très importantes, dirigées contre la machine de guerre ennemie, dans la région de Liège.

Il fournit des armes à l'Organisation.

Tué en combat le 16 juin 1943, par la Gestapo, à Liège.

A Bruxelles le 17 août 1943

Secrétaire du Groupement de la  
Résistance Armée: SSI. V. 1943

Le Chef du Groupement de la  
Résistance Armée:

Belge

Président

Commandant de Compagnie

SSSI 1943

inexistants sous l'occupation

Vu et approuvé

A le

Secrétaire de l'Office de la  
Résistance Armée:

Le Chef de l'Office de la  
Résistance Armée:

Signature:

La date:

Le Secrétaire, Jacques, Marie, est Nicolas, Liège, rue de l'Église

Membre de l'ARMÉE BELGE DES PARTISANS depuis octobre 1942, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées sans se soucier des dangers auxquels il s'expose en accomplissant toutes les tâches qui lui sont dévolues. Il a exposé sa personne dans la presse française lors de la diffusion de nos Ombres dans la presse française, transport d'armes et de dynamite. Il parvient à de nombreux succès dans la région de Liège. Il fournit et transporte des armes.

Tué en combat, par la Gestapo, le 16 juin 1943, à Liège.

9.6.1949.

A Nelly MALMEDY.

013.25285

Chère Amie,

Nous te transmettons une attestation établie  
par GUSBIN Jules en faveur de NOIZET Roger, pour ac-  
cord préalable .

Bien amicalement,  
/le Secrétaire National,

R. ADAM.

27 juin 1949

Madame Veuve Noiset  
40, rue de la Résistance  
St Nicolas lez Liège

Eff.14141/R.1

Chère amie,

Ci-jointe je vous prie de trouver en retour dûment validée  
à l'échelon national l'attestation établie au bénéfice de votre  
fils.

Je vous en souhaite bonne réception et vous salue amicalement  
Le Secrétaire National,

R. ADAM.

4/6  
Transmettre au 013  
Pacend préalable

S. Nicolas, Liège, le 25-5-49.

Messieurs,

Paris. Sous l'obligeance  
de Valider à l'échelon national  
cette attestation et me la renvoyer  
le plus tôt possible afin  
de faire valoir d'une façon régulière  
mes droits et intérêts aux avantages  
prévus en faveur des agents (droits  
par le statut des prisonniers politiques

Je vous remercie d'avance  
et recite, messieurs, mes  
salutations distinguées.

M<sup>me</sup> Veuf et c<sup>ie</sup>  
Rue de la résistance 40  
S<sup>t</sup> Nicolas de Liège

14141  
MINISTÈRE DES FINANCES

Bruxelles, le 21-10-1952  
3, Avenue Galilée.

DIRECTION GÉNÉRALE DES PENSIONS  
Administration des Pensions  
Militaires

3e Direction - 8e Bureau

Monsieur.

*Rappel*  
No. /1940/.598./L.125.

Le nommé *NOISET, Roger Augustin Joseph*  
né le *13.7.1922* à *St Nicolas (Liège)*  
décédé le *16.6.1943* à *St Nicolas (Liège I)*  
arrêté le  
aurait appartenu à *F.T (P.A. ou A.B.P)*  
Attestation délivrée par : *Josyan Duser, sergent A.B.P. et Com. de Police*  
Adresse des ayants droit : *212. rue de Tilleur à St Nicolas Liège*

Je vous saurais gré de me faire savoir si le fait est exact et me faire connaître :

- 1) Motifs et circonstances, dans lesquelles il fut arrêté;
- 2) Circonstances dans lesquelles il a été abattu;
- 3) Si l'intéressé était en service commandé au moment des faits signalés.

Je vous saurais gré de me faire savoir si le fait est exact et me faire connaître :

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

*Armée belge des Partisans.  
38, rue du Saccharne  
Bruxelles*

LE MINISTRE,  
Par Délégation:  
Pour le Directeur d'Administration,  
Le Chef du Bureau,

8e B. 06.6/34 -500- 29-11-1951.

MINISTÈRE  
MINISTERIE  
DE LA DÉFENSE NATIONALE  
VAN LANDSVERDEDIGING

OFFICE DE LA RESISTANCE  
DIENST van den WEERSTAND

N° du dossier : .....  
N° van het dossier: ..... *14.141*

RECOMMANDE — AANGETEKEND.

Ce document ne prouve pas que la qualité de Résistant Armé est acquise. Elle ne l'est que si aucune opposition n'est formulée dans un délai déterminé.

Seule une ATTESTATION délivrée par l'Office de la Résistance prouve que la qualité de Résistant Armé est définitivement reconnue.

Commission de Contrôle  
Controle Commissie

de ..... **LIEGE II** .....

Rue ..... **DU PALAIS 66** ....., n° .....

à ..... **LIEGE** .....

M (Nom) ..... **NOISET** ..... (Prénoms) ..... **Roger Augustin Joseph** .....  
(Naam) ..... (Voornamen) .....  
rue ..... **de Tilleur 212** ....., n° ....., à ..... **ST NICOLAS** .....  
straat ..... , n° ..... , te .....

Résistant isolé (1). Membre du Groupement de la Résistance (1) .....  
Afzonderlijk Weerstander. Aangesloten lid van de Weerstandsgroepering

Par décision de la Commission de Contrôle, j'ai l'honneur de vous informer que la reconnaissance de la qualité de résistant armé vous a été — accordée — (1) — **refusée** — (1) en  
ning als gewapend Weerstander werd — toegestaan — — **verworpen** — ter

séance du ..... **7. Septembre** ..... 194**8**.  
zitting van

....., le ..... **8. Septembre** ..... 194**8**,  
den

Dit document betekent niet dat de hoedanigheid van Gewapenden Weerstander verworven is. Zij is het slechts indien geen enkel verzet aangetekend wordt in een gegeven termijn.

Het afdoen betekenen der hoedanigheid van Gewapenden Weerstander word alleen door een ATTEST door den Dienst van den Weerstand afgeleverd betuigt.

Pour le Président de la Commission,  
Voor de Voorzitter van de Commissie,  
Le Greffier — De Greffier,

T. S. V. P. — D. A. U. B.

25.10.1952.

38, rue du Taciturne  
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Administration des Pensions  
Militaires  
3, avenue Galilée  
BRUXELLES.

XXXXXX 33.06.05.

EFF. I4141

Messieurs,

Faisant suite à votre demande de renseignements du 21.10.1952, réf : ASC/1940/5913/ L 125, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que le nommé NOISET Roger, A.J. a effectivement fait partie de notre groupement depuis le 15.1.1942 .

Il est tué sucombat, par la Gestapo, le 16 Juin 1943 à LIEGE, alors qu'il était en service command

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée .

Le Liquidateur National,

R. ADAM.